

# mesures d'accompagnement et d'orientation pour les jeunes

# T 18

AVRIL 2025

COLLECTION PRO

## LUTTE CONTRE LE DÉCROCHAGE

## DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT

## ORIENTATION ET PRÉPARATION À LA FORMATION OU À L'EMPLOI

	DROITS AU RETOUR EN FORMATION	OBLIGATION DE FORMATION DES 16/18 ANS	CONTRAT ENGAGEMENT JEUNE (CEJ)	PARCOURS CONTRACTUALISÉ D'ACCOMPAGNEMENT VERS L'EMPLOI ET L'AUTONOMIE (PACEA)	ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUALISÉ DES JEUNES (AIJ)	LA PROMO 16/18	PLATEFORME D'AMORCE DE PARCOURS
<b>OBJECTIFS</b> 	<ul style="list-style-type: none"> <li>Droit permettant aux jeunes ayant quitté l'école sans qualification de reprendre une formation pour se qualifier</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Repérer et amener les jeunes en risque d'exclusion vers un parcours d'accompagnement et de formation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Accompagner les jeunes vers l'emploi et l'autonomie</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Accompagner les jeunes vers l'emploi et l'autonomie en développant leur « savoir agir » et en les amenant à se projeter dans une trajectoire professionnelle à court et moyen terme</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Accompagner les jeunes à retrouver un emploi rapidement et réussir à intégrer une entreprise ou une formation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Dispositif mis en place dans le cadre de l'obligation de formation des 16/18 ans pour aider les jeunes à reprendre confiance en eux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Aides les personnes à reprendre confiance en soi ou décider d'une orientation professionnelle pour déterminer un projet professionnel, accéder à une qualification ou directement à un emploi</li> </ul>
<b>BÉNÉFICIAIRES</b> 	<ul style="list-style-type: none"> <li>Jeunes de 16 à 25 ans sortant du système éducatif avec ou sans diplôme</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Jeunes de 16 à moins de 18 ans non qualifiés et non engagés dans un parcours scolaire ou en apprentissage, un parcours d'accompagnement ou d'insertion, en service civique ou en emploi</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Jeunes de 16 à moins de 26 ans (ou moins de 30 ans pour les jeunes RQTH)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Jeunes de 16 à 25 ans révolus en difficulté et confrontés à un risque d'exclusion professionnelle et inscrits à France Travail.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Demandeurs d'emploi de moins de 26 ans (jusqu'à 30 ans sous conditions dans certains départements)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Jeunes de 16 à 17 ans révolus, ni scolarisés, ni en formation, ni en emploi ou apprentissage, ni en accompagnement par le Réseau pour l'emploi (missions locales, France Travail, cap emploi...)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Demandeurs d'emploi rencontrant des difficultés d'accès à la formation et à l'emploi</li> </ul>
<b>CARACTÉRISTIQUES</b> 	<ul style="list-style-type: none"> <li>Entretien avec un conseiller pour établir une orientation ou un plan d'action :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>information et conseil sur les possibilités de formation,</li> <li>définition des objectifs de la formation qualifiante retenue et le statut le plus adapté au profil et au projet,</li> <li>renseignement sur les droits au titre du compte personnel de formation (CPF)</li> </ul> </li> <li>Possibilité d'orientation vers la formation initiale, les contrats en alternance ou la FPC</li> </ul>	<p>3 étapes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Entretien, diagnostic et suivi visant un retour en scolarité, en formation, en alternance ou l'accès à un dispositif d'accompagnement/ d'insertion (PACEA, AIJ, E2C, l'EPIDE, La Promo 16/18...)</li> <li>Elaboration d'un parcours d'accompagnement ou d'insertion sociale et professionnelle</li> <li>Pilotage local opérationnel assuré par la plateforme de suivi et d'appui aux décrocheurs (PSAD)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le CEJ est intégré au contrat d'engagement de France Travail</li> <li>Durée de 12 mois (18 mois sous conditions) de 15 à 20 heures par semaine, avec mise en activité systématique et régulière tout au long du parcours (temps d'accompagnement individuels ou collectifs, démarches en autonomie, préparation d'entrée en formation, formation qualifiante ou préqualifiante, mission d'utilité sociale, PMSMP...)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le Pacea est intégré au contrat d'engagement de France Travail</li> <li>Parcours mis en place après un diagnostic, constitué de phases d'accompagnement adaptées aux projets et aux attentes du jeune</li> <li>Contrat d'engagement conclu entre la mission locale et le jeune (dans la limite de 24 mois consécutifs)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Parcours d'accompagnement de 3 phases pendant 6 mois : bilan professionnel, stratégie de recherche d'emploi et plan d'action ; mise en œuvre du plan d'action ; suivi dans l'emploi durable ou la formation longue</li> </ul>	<p>Dispositif mis en place par l'AFPA :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>accompagnement social, sportif et culturel et travail des compétences</li> <li>découverte des métiers et opportunités d'emploi</li> <li>ouverture des possibilités sur l'orientation, accompagnement à l'autonomie</li> <li>validation des acquis par une valorisation des compétences et expériences via des Open Badges</li> <li>Hébergement et restauration</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Parcours mis en œuvre par des organismes retenus sur appel à projet de la Région et comportant 3 modules possibles :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>remobilisation formation : favoriser l'engagement, identifier les compétences et aptitudes et freins périphériques au projet pour mettre en place les moyens adaptés</li> <li>projection professionnelle : développer des compétences pour s'orienter et déterminer un choix professionnel</li> <li>construction professionnelle : parcours d'accès à la qualification ou à l'emploi dans un domaine professionnel validé au préalable</li> </ul> </li> </ul>
<b>STATUT ET INDEMNISATION</b> 	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les jeunes conservent leur statut pendant l'entretien et l'élaboration du plan d'action. Il n'y a pas d'indemnisation spécifique</li> <li>Durant la formation reprise, le statut et l'indemnisation du jeune est lié au dispositif retenu</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les jeunes conservent leur statut pendant l'entretien et l'élaboration du plan d'action. Il n'y a pas d'indemnisation spécifique</li> <li>Durant la formation reprise, le statut et l'indemnisation du jeune est lié au dispositif retenu</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Statut du jeune selon sa situation lors des actions suivies dans chaque phase de son parcours</li> <li>Allocation mensuelle dégressive dans la limite de l'allocation de base (de 200 à 500 €/mois), versée par France Travail ou par l'ASP et différentielle (calculée en fonction des autres sources de revenu du jeune</li> <li>Cumul possible avec un revenu d'activité (cumul intégral jusqu'à 300 € inclus, puis pente dégressive jusqu'à 80 % du SMIC)</li> </ul>	<p>Selon les phases du parcours :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>demandeur d'emploi inscrit ou non, indemnisé selon les droits</li> <li>stagiaire de la formation professionnelle, rémunéré selon les droits et les dispositifs</li> <li>salarié, rémunéré par l'employeur</li> </ul> <p>Allocation mensuelle (selon les difficultés pour le PACEA)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Selon la situation :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>demandeur d'emploi inscrit ou non, indemnisé selon les droits</li> <li>stagiaire de la formation professionnelle, rémunéré selon les droits et les dispositifs</li> <li>salarié, rémunéré par l'employeur</li> </ul> </li> <li>Aide exceptionnelle en fonction de la situation, sous condition de ressource.</li> <li>Non cumulable avec le PACEA</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les jeunes conservent leur statut</li> <li>Prise en charge par l'Etat des coûts pédagogiques et de la protection sociale</li> <li>Pas d'indemnisation du bénéficiaire, excepté en cas de droit ARE ouvert</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Stagiaire de la formation professionnelle avec rémunération de la Région ou France Travail selon les droits</li> <li>Prise en charge par la Région des coûts pédagogiques</li> </ul>
<b>CONTACTS ET LIENS UTILES</b> 	<ul style="list-style-type: none"> <li>Contactez une Mission Locale ou un CIO</li> </ul> <p>↓ Fiche technique G 1.05</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Missions locales</li> </ul> <p>↓ Fiche technique G 1.06</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Missions locales et France Travail</li> </ul> <p>↓ Fiche technique F 1.06</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Missions locales</li> </ul> <p>↓ Fiche technique F 1.05</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>France Travail</li> </ul> <p>↓ Fiche technique F 1.8</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Missions locales</li> </ul> <p> Site de l'AFPA</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Région Nouvelle-Aquitaine : amorce-de-parcours@nouvelle-aquitaine.fr</li> </ul> <p>↓ Fiche technique G 1.2</p>

■ Dispositif Région

RETROUVEZ TOUS LES TABLEAUX DE SYNTHÈSE DES MESURES SUR [CAP-METIERS.PRO](https://www.cap-metiers.pro)